MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Quatre semaines de préparation

À LA POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN TERMINALE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

EN RÉSUMÉ

Quatre semaines à partir de début juin après les épreuves d'enseignement général et professionnel.

Chaque semaine : des heures d'enseignement et d'accompagnement visant la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique ; ainsi que la mise en œuvre de projets propices au développement des compétences psychosociales.

OBJECTIFS

Favoriser la réussite des élèves issus du lycée professionnel dans leur poursuite d'études en :

- consolidant ou acquérant des compétences et connaissances disciplinaires, générales et professionnelles nécessaires dans une formation post-baccalauréat et en particulier dans l'enseignement supérieur et spécifiquement en BTS, *a minima* recouvrant culture générale et expression et, selon les spécialités, sciences, mathématiques, économie-gestion, langues ;
- travaillant la confiance en soi ;
- renforçant l'autonomie et la prise d'initiative dans le travail personnel ;
- développant les capacités à travailler en mode projet.

EN AMONT

Pendant l'horaire de soutien au parcours

- Suivre les séances prévues dans le cadre du parcours personnalisé destiné à préparer son projet professionnel, poursuites d'études ou insertion.
- Identifier les compétences acquises et à développer.
- Découvrir et connaitre la procédure Parcoursup.

ACTEURS

Enseignants, formateurs, équipe éducative et partenaires du lycée et des établissements proposant des formations post-bac, y compris éventuellement par apprentissage, seuls ou en co-intervention.

LIENS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

- Les Cordées de la réussite.
- Le mentorat en lycée professionnel (« 1 jeune 1 mentor », Cordées de la réussite, programme P-Tech).
- Les colorations des formations conduisant aux diplômes professionnels.

OPTIONNEL

Temps d'immersion et d'observation en entreprise ou en établissement relevant de formations post-bac au cours des 4 semaines.

Attention, il ne s'agit pas de PFMP qui donnent droit à l'allocation de stage.